

Informations e-registrations	
Enregistrement acte	50 EUR
Enregistrement annexe	100 EUR
Droit d'écriture :	100 EUR
Antenne :	BXL 3

FB/LLAMA GROUP – 6/GCO
Réf. : 253444
Rép.: 2025/

« LLAMA GROUP »
Société Anonyme
Route de Lennik 451
à 1070 Anderlecht

Inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0473.699.203

Emission et attribution de droits de souscription
Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maximum SA et la Société

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
Le vingt-huit août
A Bruxelles, avenue Louise, 126.
Devant Nous, Maître Pauline FRANCKX, Notaire à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « LLAMA GROUP », ayant son siège à 1070 Anderlecht, Route de Lennik 451, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0473.699.203.

Société constituée sous la dénomination « O.R.C. S.A. » aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent van DROOGHENBROECK, Notaire à Charleroi, le 21 décembre 2000, publié aux Annexes du Moniteur belge du 13 janvier 2001 sous le numéro 305 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Sibylle FALLA, Notaire à Bruxelles, le 10 juillet 2025, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 juillet 2025 sous le numéro 0346245 .

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre SABOUNDJIAN, domicilié à 1410 Waterloo, Avenue des Chasseurs 61, titulaire du numéro de registre national 64.04.24-003.67.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou la dénomination, le siège et le numéro d'entreprise, ainsi que le nombre d'actions dont chacun d'eux est propriétaire sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.
Cette liste de présence est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.
Après lecture, elle est revêtue de la mention d'annexe et signée par le notaire.

Les procurations mentionnées dans la liste de présence sont toutes sous seing privé et demeurent également ci-annexées.

Exposé du président

Le président déclare :

Que les administrateurs qui ne sont pas présents ou représentés à la présente assemblée ont expressément renoncé à être convoqués.

Que le commissaire a été convoqué mais n'a pas souhaité être présent.

Que l'ordre du jour et les procurations ont été établis conformément au Code des sociétés et des associations.

Que la société a émis 1.000.000 droits de souscription.

Que la société n'a pas émis d'obligations convertibles ni de parts bénéficiaires non représentatives du capital.

Le président expose et requiert ensuite le Notaire soussigné d'acter que :

l/ La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Emission de droits de souscription

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (v) Pouvoirs.

Proposition de décisions

a) Prise de connaissance des rapports spéciaux

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- *du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;*
- *du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.*

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

b) Emission et attribution de droits de souscription

Emission de droits de souscription

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

Attribution et acceptation des droits de souscription

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

Modalités et conditions des augmentations de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

c) Pouvoirs

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélative du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

- 2. Approbation du *Loan Agreement* conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit *Loan Agreement* et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.**
 - 2.1. En vertu d'un *Loan Agreement* conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société

découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.

2.2. Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

2.3. En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Proposition de décision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

- II/ Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces insérées :
- dans le Moniteur belge du 12 août 2025 ;
 - sur le site Boursorama le 12 août 2025 ;
 - sur le site internet de la société le 12 août 2025.

Le président dépose sur le bureau les numéros justificatifs.

III/ Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 25 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

IV/ Il existe actuellement quinze millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-quatre (15.183.434) actions, sans désignation de valeur nominale.

V/ Pour pouvoir être adoptées, les propositions reprises sous le point 1 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire requièrent un quorum de présence de la moitié du capital et un vote à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

La proposition reprise au point 2 ne nécessite pas de quorum et requiert un vote à la majorité absolue des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

VI/ Conformément à l'article 11 des statuts, un double droit de vote par rapport aux autres actions représentant une même part de capital est attribuée aux actions de la société entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives.

VII/ Il résulte de la liste des présences que (i) 6.593.481 actions sont présentes ou représentées, soit moins de la moitié du capital, et que (ii) 4.357.818 actions disposent d'un droit de vote double, soit un total de droits de vote de 10.951.299.

Mais une première assemblée, ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire soussigné le 7 août 2025, n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Délibération

Après l'exposé fait par le président, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes, chacune par un vote distinct :

Première résolution : Emission et attribution de droits de souscription

a) Prise de connaissance des rapports spéciaux

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

b) Emission et attribution de droits de souscription

Emission de droits de souscription

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

Attribution et acceptation des droits de souscription

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

Modalités et conditions des augmentations de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice (soit 0,80 €).

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

c) Pouvoirs

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélative du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

Vote

POUR : 10.951.299

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Deuxième résolution : Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport

Le président fait préalablement part à l'assemblée générale qu'en vertu d'un *Loan Agreement* conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le *Loan Agreement* conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit *Loan Agreement* et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

L'assemblée générale décide d'approuver le *Loan Agreement* conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier le principe d'un apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit *Loan Agreement* et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui

seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %. Il est toutefois précisé, pour éviter toute ambiguïté, que l'apport effectif de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt devra faire l'objet d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu en principe en décembre 2025, une fois que le montant exact de la créance sera connu et que le prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 % sera lui aussi connu.

Vote

POUR : 10.744.403

CONTRE : 206.896

ABSTENTION : /

COPIE DIGITALE DE L'ACTE ET DES STATUTS COORDONNES

Le notaire soussigné a informé les comparants i) qu'une copie digitale de cet acte pourra être consultée à l'adresse suivante <https://www.notaire.be/actes-notaries/mes-actes> à l'aide de la carte d'identité électronique ou via l'application ItsMe d'un représentant légal de la société et ii) que les statuts coordonnés pourront être téléchargés depuis la page de la société reprise sur le site de la Banque Carrefour des Entreprises à l'adresse <https://kbopub.economie.fgov.be/> (cfr Liens Externes – Base de données des statuts).

DROIT D'ECRITURE (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à cent euros (100,00 €).

DONT PROCES-VERBAL.

Dressé lieu et date que dessus.

Lecture intégrale et commentée faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

(Suivent les signatures)

Llama Group Total Shares 15.183.434,00

AGE 07/08/2025 - Présence	Nombre d'actions	Présence AGE 28/08/2025	Nombre de votes	Commentaires
1 Maximum SA	4.629.917	8.987.735		
2 LI Global	833.334	833.334	Pas reçu de certificat d'indisponibilité des titres	
3 Alumni Capital	833.334	833.334	Pas reçu de certificat d'indisponibilité des titres	
4 Michel Gabat	28.240	28.240	Pas reçu de certificat d'indisponibilité des titres	
5 Michel Gabat	61.780	61.780	Pas reçu de certificat d'indisponibilité des titres	
Total Shares attending	6.593.481	10.961.299		

Vote AGE 28/08/2025				
	Pour	Contre	Pour	Contre
Décision 1	8.987.735		8.987.735	
Décision 1	833.334		833.334	
Décision 1	833.334		833.334	
Décision 1	28.240		28.240	
Décision 1	61.780		61.780	
Décision 1	206.896		206.896	
Nombre de votes total	10.961.299	-	10.744.403	206.896
%	100%		98%	2%

Annee

Procuration

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Llama Group » (la « Société »)

La **société anonyme MAXIMUM**, ayant son siège à 1410 Waterloo, Avenue des Chasseurs 61, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0477.832.193, propriétaire de 4.629.917 actions et ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alexandre SABOUNDJIAN, domicilié à 1410 Waterloo, Avenue des Chasseurs 61, titulaire du numéro de registre national 64.04.24-003.67 ;

Déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de se substituer:

Tout collaborateur de l'Etude des Notaires Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Sibylle FALLA et Pauline FRANCKX, à Bruxelles, avenue Louise 126 ;

A qui elle donne pouvoir de:

- La représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira avec l'ordre du jour suivant, le **7 août 2025 à 11 heures** (heure belge) ou à toute autre date en cas de report (total ou partiel).
- Faire au cours de l'assemblée tous dires, déclarations, réquisitions et réserves; accepter toutes fonctions; signer tous actes et procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

ORDRE DU JOUR

1. Emission de droits de souscription

Ordre du jour

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (v) Pouvoirs.

Proposition de décisions

Première résolution: Prise de connaissance des rapports spéciaux

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;

- du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

Deuxième résolution: Emission et attribution de droits de souscription

Emission de droits de souscription

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

Attribution et acceptation des droits de souscription

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

Modalités et conditions des augmentations de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

Troisième résolution: Pouvoirs

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélative du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

2. Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maximum SA dans le cadre dudit apport.

Ordre du jour

- a. *En vertu d'un Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.*
- b. *Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.*
- c. *En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.*

Proposition de décision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

Instructions pour l'exercice du droit de vote

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
1	V		
2	V		

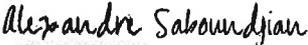
En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

Fait à Bruxelles

Le 28/08/2025

SA MAXXIMUM
Représentée par

Alexandre SABOUNDJIAN

Signé par :

4514A63D7C7C487...

Procuration
Power of attorney

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Llama Group » (la « Société »)
Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Public Limited Company « Llama Group » (the « Company »)

L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 61A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085 Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands, représentée par
propriétaire de 833.334 actions ordinaires ;
L1 Capital Global Opportunities Master Fund, with its registered office at 61A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085 Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands, represented by
owner of 833,334 ordinary shares;

Déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de se substituer:
Hereby appoints as special attorney, with the right to substitution :

Nom et prénom:
Surname and first name :

A qui elle donne pouvoir de:
To whom she give the power:

- La représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira avec l'ordre du jour suivant, au siège de la Société le **7 août 2025 à 11 heures** (heure belge) ou à toute autre date en cas de report (total ou partiel).
Represent her at the extraordinary general meeting of the company, which will be held with the following agenda at the company's headquarters on **August 7, 2025, at 11 a.m.** (Belgian time) or on any other date in the event of postponement (total or partial).
- A l'occasion de l'émission des droits de souscription dont mention dans l'ordre du jour ci-dessous, accepter l'attribution de 833.334 droits de souscription.
On the occasion of the issuance of subscription rights mentioned in the agenda below, accept the allocation of 833,334 subscription rights.
- Faire au cours de l'assemblée tous dires, déclarations, réquisitions et réserves; accepter toutes fonctions; signer tous actes et procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.
Make all statements, declarations, requisitions and reservations during the meeting; accept all functions; sign all acts and minutes and, in general, take all necessary action.

ORDRE DU JOUR
AGENDA

1. Emission de droits de souscription
Issuance of subscription rights

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
Review of the special report of the board of directors prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of (x) 833,334 subscription rights in favor of Alumni Capital Limited, with its registered office at 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, United States of America ("Alumni"); and (y) 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital Global Opportunities Master Fund, with its registered office at 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands ("L1 Capital"), entitling each to subscribe, upon exercise, for 833,334 new shares;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;

Review of the special report of the auditor prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191, and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issuance of 833,334 subscription rights in favor of Alumni and 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, allowing each to subscribe, upon exercise, to 833,334 new shares;

- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
Issuance of 833,334 subscription rights in favor of Alumni, and decision on a possible deferred capital increase resulting therefrom, with the removal, in the interest of the company, of the preemptive rights of the company's existing shareholders; immediate allocation and acceptance;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
Issuance of 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, and decision on a possible deferred capital increase resulting therefrom, with the removal, in the interest of the company, of the preemptive rights of the company's existing shareholders; immediate allocation and acceptance;
- (v) Pouvoirs.
Powers.

Proposition de décisions
Proposed decisions

Première résolution: Prise de connaissance des rapports spéciaux
First resolution: Acknowledgment of special reports

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- *du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;*
- *du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.*

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

The general meeting exempts the chairman from reading:

- *the special report of the board of directors prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of (x) 833,334 subscription rights in favor of Alumni Capital Limited, with its registered office at 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, United States of America ("Alumni"); and (y) 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital Global Opportunities Master Fund, with its registered office at 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands ("L1 Capital"), allowing each to subscribe, upon exercise, for 833,334 new shares;*
- *the special report of the auditor prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of 833,334 subscription rights in favor of Alumni and 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, allowing each to subscribe, if exercised, to 833,334 new shares.*

Each shareholder acknowledges having had the opportunity to review these reports.

A copy of these reports will be filed with the clerk of the Brussels Commercial Court at the same time as a copy of this document.

Deuxième résolution: Emission et attribution de droits de souscription
Second resolution: Issuance and allocation of subscription rights
Emission de droits de souscription
Issuance of subscription rights

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

The general meeting decides to issue, under the conditions set out in the board of directors' report referred to above, of 833,334 subscription rights in favor of Alumni, enabling it to subscribe to 833,334 new shares in the company, identical to the existing shares, with the rights conferred on them by the articles of association and which will participate in dividends declared after the date of exercise of the subscription rights. To this end, the general meeting decides to cancel, in the interest of the company, the pre-emptive rights of the company's existing shareholders.

The general meeting decides to issue, under the conditions set out in the above-mentioned report of the board of directors, of 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, enabling it to subscribe to 833,334 new shares in the company, identical to the existing shares, with the rights conferred on them by the articles of association and which will participate in dividends declared after the date of exercise of the subscription rights. To this end, the general meeting decides to cancel, in the interest of the company, the pre-emptive rights of the company's existing shareholders.

Attribution et acceptation des droits de souscription
Allocation and acceptance of subscription rights

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

The general meeting decides that 833,334 subscription rights shall be allocated free of charge to Alumni, represented as stated above, which immediately and expressly accepts this allocation in its entirety.

The general meeting decides that 833,334 subscription rights shall be allocated free of charge to L1 Capital, represented as stated, which immediately and expressly accepts this allocation in its entirety.

Modalités et conditions des augmentations de capital
Terms and conditions of capital increases

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

The general meeting decides to increase the company's capital, in one or more installments, subject to the condition precedent of the exercise of subscription rights, up to the number of subscription rights exercised multiplied by their exercise price.

Any capital increases will result in the issuance of 833,334 new shares for Alumni and 833,334 new shares for L1 Capital.

In accordance with Article 7:187 of the Companies and Associations Code, capital increases resulting from the exercise of subscription rights will be recorded in notarized deeds drawn up at the request of the board of directors upon presentation of a statement of exercised subscription rights. The formalities for authentic recording will be carried out by the board of directors or by any special representative duly authorized for this purpose, upon the exercise of subscription rights, and will entail the amendment of the clauses of the articles of association relating to the amount of capital and the number of shares representing it.

Troisième résolution: Pouvoirs
Third resolution: Powers

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélative du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

The general meeting authorizes each director and Mr. Olivier Van Gulck, CFO, each acting alone and with the power of substitution, to register the Warrants in a register of subscription rights established for this purpose, and to date and sign said registrations.

The general meeting grants power to each director and to Mr. Olivier Van Gulck, CFO, each of whom may act alone and with the power of substitution, to have the exercise of subscription rights, the corresponding increase in the company's capital, and the number of new shares issued in consideration thereof, as well as the resulting amendments to the articles of association, duly recorded.

2. Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Approval of the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, and in particular the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula on the basis of which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the said contribution will be calculated.

a. En vertu d'un Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.

Pursuant to a Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between the Company and Maxximum SA (the "Loan Agreement"), Maxximum SA will sell a maximum of 1,307,818 shares of the Company that it owns during the year 2025. Immediately after each sale, 90% of the proceeds from each of these sales will be made available to the Company in the form of a loan to finance its development (the remaining 10% will be used to cover the costs associated with the implementation of the transaction). Maxximum SA's claim on the Company arising from this loan will be contributed to the Company's capital by December 31, 2025, at the latest.

b. Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

As indicated in the press release published by the Company on April 25, 2025, Maxximum SA and the Company have agreed that the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the Loan Agreement will be determined

on the basis of the volume-weighted average price of sales initiated by Maxximum SA under the Loan Agreement, less 3%.

- c. En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Due to the potential conflict of interest that may exist with regard to Mr. Alexandre Saboundjian and Ms. Pioch, directors of Maxximum SA and the Company, the Company's board of directors, in accordance with best practices and the spirit of Article 7:96 of the Code of Companies and Associations, has decided to submit for approval of the Company's general meeting of shareholders the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, and in particular the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula on the basis of which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the said contribution will be calculated.

Proposition de décision

Proposed decision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

The general meeting resolves to approve the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, as well as all of its terms and conditions. The general meeting specifically approves the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula according to which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the Loan Agreement will be determined on the basis of the volume-weighted average price of sales initiated by Maxximum SA under the Loan Agreement, less 3%.

Instructions pour l'exercice du droit de vote

Instructions for exercising voting rights

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro On the item on the agenda under number	Vote pour Vote for	Vote contre Vote against	Abstention Abstention
1	Yes		
2	Yes		

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.
In the absence of instructions from the shareholder, the proxy will vote in favor of the relevant decision.

Fait à
Done at

Le
On 6 August 2025

Signature



Procuration
Power of attorney

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Llama Group » (la « Société »)
Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Public Limited Company « Llama Group » (the « Company »)

Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, USA, représentée par
propriétaire de 833.334 actions ordinaires ;
Alumni Capital Limited, with its registered office at 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, USA, represented by
owner of 833,334 ordinary shares;

Déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de se substituer:
Hereby appoints as special attorney, with the right to substitution :

Nom et prénom:
Surname and first name :

A qui elle donne pouvoir de:
To whom she give the power:

- La représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira avec l'ordre du jour suivant, au siège de la Société le **7 août 2025 à 11 heures** (heure belge) ou à toute autre date en cas de report (total ou partiel).
Represent her at the extraordinary general meeting of the company, which will be held with the following agenda at the company's headquarters on **August 7, 2025, at 11 a.m.** (Belgian time) or on any other date in the event of postponement (total or partial).
- A l'occasion de l'émission des droits de souscription dont mention dans l'ordre du jour ci-dessous, accepter l'attribution de 833.334 droits de souscription.
On the occasion of the issuance of subscription rights mentioned in the agenda below, accept the allocation of 833,334 subscription rights.
- Faire au cours de l'assemblée tous dires, déclarations, réquisitions et réserves; accepter toutes fonctions; signer tous actes et procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.
Make all statements, declarations, requisitions and reservations during the meeting; accept all functions; sign all acts and minutes and, in general, take all necessary action.

ORDRE DU JOUR
AGENDA

1. Emission de droits de souscription
Issuance of subscription rights

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
Review of the special report of the board of directors prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of (x) 833,334 subscription rights in favor of Alumni Capital Limited, with its registered office at 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, United States of America ("Alumni"); and (y) 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital Global Opportunities Master Fund, with its registered office at 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands ("L1 Capital"), entitling each to subscribe, upon exercise, for 833,334 new shares;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;

- Review of the special report of the auditor prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191, and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issuance of 833,334 subscription rights in favor of Alumni and 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, allowing each to subscribe, upon exercise, to 833,334 new shares;*
- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
Issuance of 833,334 subscription rights in favor of Alumni, and decision on a possible deferred capital increase resulting therefrom, with the removal, in the interest of the company, of the preemptive rights of the company's existing shareholders; immediate allocation and acceptance;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
Issuance of 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, and decision on a possible deferred capital increase resulting therefrom, with the removal, in the interest of the company, of the preemptive rights of the company's existing shareholders; immediate allocation and acceptance;
- (v) Pouvoirs.
Powers.

Proposition de décisions
Proposed decisions

Première résolution: Prise de connaissance des rapports spéciaux
First resolution: Acknowledgment of special reports

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- *du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;*
- *du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.*

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

The general meeting exempts the chairman from reading:

- *the special report of the board of directors prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of (x) 833,334 subscription rights in favor of Alumni Capital Limited, with its registered office at 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, United States of America ("Alumni"); and (y) 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital Global Opportunities Master Fund, with its registered office at 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands ("L1 Capital"), allowing each to subscribe, upon exercise, for 833,334 new shares;*
- *the special report of the auditor prepared in accordance with Articles 7:180 in conjunction with 7:179, 7:191 and 7:193 of the Companies and Associations Code relating to the issue of 833,334 subscription rights in favor of Alumni and 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, allowing each to subscribe, if exercised, to 833,334 new shares.*

Each shareholder acknowledges having had the opportunity to review these reports.

A copy of these reports will be filed with the clerk of the Brussels Commercial Court at the same time as a copy of this document.

Deuxième résolution: Emission et attribution de droits de souscription
Second resolution: Issuance and allocation of subscription rights
Emission de droits de souscription
Issuance of subscription rights

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

The general meeting decides to issue, under the conditions set out in the board of directors' report referred to above, of 833,334 subscription rights in favor of Alumni, enabling it to subscribe to 833,334 new shares in the company, identical to the existing shares, with the rights conferred on them by the articles of association and which will participate in dividends declared after the date of exercise of the subscription rights. To this end, the general meeting decides to cancel, in the interest of the company, the pre-emptive rights of the company's existing shareholders.

The general meeting decides to issue, under the conditions set out in the above-mentioned report of the board of directors, of 833,334 subscription rights in favor of L1 Capital, enabling it to subscribe to 833,334 new shares in the company, identical to the existing shares, with the rights conferred on them by the articles of association and which will participate in dividends declared after the date of exercise of the subscription rights. To this end, the general meeting decides to cancel, in the interest of the company, the pre-emptive rights of the company's existing shareholders.

Attribution et acceptation des droits de souscription
Allocation and acceptance of subscription rights

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

The general meeting decides that 833,334 subscription rights shall be allocated free of charge to Alumni, represented as stated above, which immediately and expressly accepts this allocation in its entirety.

The general meeting decides that 833,334 subscription rights shall be allocated free of charge to L1 Capital, represented as stated, which immediately and expressly accepts this allocation in its entirety.

Modalités et conditions des augmentations de capital
Terms and conditions of capital increases

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

The general meeting decides to increase the company's capital, in one or more installments, subject to the condition precedent of the exercise of subscription rights, up to the number of subscription rights exercised multiplied by their exercise price.

Any capital increases will result in the issuance of 833,334 new shares for Alumni and 833,334 new shares for L1 Capital.

In accordance with Article 7:187 of the Companies and Associations Code, capital increases resulting from the exercise of subscription rights will be recorded in notarized deeds drawn up at the request of the board of directors upon presentation of a statement of exercised subscription rights. The formalities for authentic recording will be carried out by the board of directors or by any special representative duly authorized for this purpose, upon the exercise of subscription rights, and will entail the amendment of the clauses of the articles of association relating to the amount of capital and the number of shares representing it.

Troisième résolution: Pouvoirs
Third resolution: Powers

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélatrice du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

The general meeting authorizes each director and Mr. Olivier Van Gulck, CFO, each acting alone and with the power of substitution, to register the Warrants in a register of subscription rights established for this purpose, and to date and sign said registrations.

The general meeting grants power to each director and to Mr. Olivier Van Gulck, CFO, each of whom may act alone and with the power of substitution, to have the exercise of subscription rights, the corresponding increase in the company's capital, and the number of new shares issued in consideration thereof, as well as the resulting amendments to the articles of association, duly recorded.

2. Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Approval of the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, and in particular the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula on the basis of which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the said contribution will be calculated.

a. En vertu d'un Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.

Pursuant to a Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between the Company and Maxximum SA (the "Loan Agreement"), Maxximum SA will sell a maximum of 1,307,818 shares of the Company that it owns during the year 2025. Immediately after each sale, 90% of the proceeds from each of these sales will be made available to the Company in the form of a loan to finance its development (the remaining 10% will be used to cover the costs associated with the implementation of the transaction). Maxximum SA's claim on the Company arising from this loan will be contributed to the Company's capital by December 31, 2025, at the latest.

b. Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

As indicated in the press release published by the Company on April 25, 2025, Maxximum SA and the Company have agreed that the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the Loan Agreement will be determined

on the basis of the volume-weighted average price of sales initiated by Maxximum SA under the Loan Agreement, less 3%.

- c. En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Due to the potential conflict of interest that may exist with regard to Mr. Alexandre Saboundjian and Ms. Pioch, directors of Maxximum SA and the Company, the Company's board of directors, in accordance with best practices and the spirit of Article 7:96 of the Code of Companies and Associations, has decided to submit for approval of the Company's general meeting of shareholders the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, and in particular the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula on the basis of which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the said contribution will be calculated.

Proposition de décision

Proposed decision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

The general meeting resolves to approve the Loan Agreement entered into on April 25, 2025 between Maxximum SA and the Company, as well as all of its terms and conditions. The general meeting specifically approves the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the said Loan Agreement and the formula according to which the number of shares to be issued to Maxximum SA in connection with the contribution of Maxximum SA's claim on the Company arising from the Loan Agreement will be determined on the basis of the volume-weighted average price of sales initiated by Maxximum SA under the Loan Agreement, less 3%.

Instructions pour l'exercice du droit de vote

Instructions for exercising voting rights

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro On the item on the agenda under number	Vote pour Vote for	Vote contre Vote against	Abstention Abstention
1			
2			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.
In the absence of instructions from the shareholder, the proxy will vote in favor of the relevant decision.

Fait à
Done at

Le
On 08.06.2025

Signature



Procuration

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Llama Group » (la « Société »)

Mr Michel GABET, demeurant 19 rue du Havre La Varenne Saint Hilaire 94210 Saint Maur des Fossés, propriétaire de 90.000 actions ;

Déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de se substituer:

Tout collaborateur de l'Etude des Notaires Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Sibylle FALLA et Pauline FRANCKX, à Bruxelles, avenue Louise 126 ;

A qui il donne pouvoir de:

- Le représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira avec l'ordre du jour suivant, le **7 août 2025 à 11 heures** (heure belge) ou à toute autre date en cas de report (total ou partiel).
- Faire au cours de l'assemblée tous dires, déclarations, résolutions et réserves; accepter toutes fonctions; signer tous actes et procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

ORDRE DU JOUR

1. Emission de droits de souscription

Ordre du jour

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (v) Pouvoirs.

Proposition de décisions

Première résolution: Prise de connaissance des rapports spéciaux

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- *du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;*
- *du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur*

d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

Deuxième résolution: Emission et attribution de droits de souscription

Emission de droits de souscription

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

Attribution et acceptation des droits de souscription

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

Modalités et conditions des augmentations de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

Troisième résolution: Pouvoirs

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélatrice du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

2. **Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.**

Ordre du jour

- a. **En vertu d'un Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société**

dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.

- b. Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.
- c. En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maximum SA dans le cadre dudit apport.

Proposition de décision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

Instructions pour l'exercice du droit de vote

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
1	X		
2	X		

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

Fait à Paris

Le 31.04.2025

Michel GABET



Procuration

Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Llama Group » (la « Société »)

Nom et prénom ou dénomination sociale: Broadridge Financial Solutions Ltd.

Domicile ou siège: 193 Marsh Wall, London E14 9SG

Numéro de registre national ou numéro d'entreprise:
.....

Nombre d'actions détenues:
206896

Déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de se substituer:

Nom et prénom:
The Chairman or Company Secretary of the Meeting

A qui il/elle donne pouvoir de:

- Le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira avec l'ordre du jour suivant, au siège de la Société le **7 août 2025 à 11 heures** (heure belge) ou à toute autre date en cas de report (total ou partiel).
- Faire au cours de l'assemblée tous dires, déclarations, réquisitions et réserves; accepter toutes fonctions; signer tous actes et procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

ORDRE DU JOUR

1. Emission de droits de souscription

Ordre du jour

- (i) Examen du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (ii) Examen du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 *juncto* 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- (iii) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (iv) Emission de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, et décision d'une augmentation de capital différée éventuelle en résultant, et ce avec suppression, dans l'intérêt de la société, du droit de préférence des actionnaires existants de la société; attribution et acceptation immédiate;
- (v) Pouvoirs.

Proposition de décisions

Première résolution: Prise de connaissance des rapports spéciaux

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture:

- du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de (x) 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni Capital Limited, ayant son siège à 601 Brickell Key Dr Suite 700, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique (« Alumni »); et (y) 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital Global Opportunities Master Fund, ayant son siège à 161A Shedden Road, 1 Artillery Court, PO Box 10085, Grand Cayman KY1-1001, Cayman Islands (« L1 Capital »), permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions;
- du rapport spécial du commissaire établi conformément aux articles 7:180 juncto 7:179, 7:191 et 7:193 du Code des sociétés et des associations relatif à l'émission de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni et 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital, permettant à chacun de souscrire, en cas d'exercice, à 833.334 nouvelles actions.

Chaque actionnaire reconnaît avoir eu l'opportunité de prendre connaissance de ces rapports.

Un exemplaire de ces rapports sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles en même temps qu'une expédition des présentes.

Deuxième résolution: Emission et attribution de droits de souscription

Emission de droits de souscription

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur d'Alumni lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

L'assemblée générale décide l'émission aux conditions déterminées dans le rapport du conseil d'administration dont question ci-dessus, de 833.334 droits de souscription en faveur de L1 Capital lui permettant de souscrire à 833.334 nouvelles actions de la société, identiques aux actions existantes, ayant les droits qui leur sont conférés par les statuts et qui participeront aux dividendes déclarés postérieurement à la date d'exercice des droits de souscription. A cet effet, l'assemblée générale décide de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires existants de la société.

Attribution et acceptation des droits de souscription

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à Alumni, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

L'assemblée générale décide que 833.334 droits de souscription sont attribués à titre gratuit à L1 Capital, représentée comme dit est, qui accepte immédiatement et expressément cet octroi dans son intégralité.

Modalités et conditions des augmentations de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, sous la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et ce à concurrence du nombre de droits de souscription exercés multiplié par leur prix d'exercice.

Les éventuelles augmentations de capital donneront lieu à l'émission de 833.334 nouvelles actions pour Alumni et 833.334 nouvelles actions pour L1 Capital.

Conformément à l'article 7:187 du Code des Sociétés et des associations, les augmentations de capital corrélatives à l'exercice éventuel des droits de souscription seront constatés par actes notariés dressés à la requête du conseil d'administration sur présentation d'un relevé des droits de souscription exercés. Les formalités de constatation authentique seront réalisées par le conseil

d'administration ou par tout mandataire spécial dûment habilité à cet effet, lors de l'exercice des droits de souscription et emporteront la modification des clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre des actions qui le représentent.

Troisième résolution: Pouvoirs

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de procéder à l'inscription des Warrants dans un registre des droits de souscription nominatif établi à cet effet, et à dater et signer lesdites inscriptions.

L'assemblée générale donne pouvoir à chaque administrateur et à Monsieur Olivier Van Gulck, CFO, chacun pouvant agir seul et avec faculté de substitution, en vue de faire constater authentiquement l'exercice des droits de souscription, l'augmentation corrélative du capital de la société et le nombre de nouvelles actions émises en contrepartie ainsi que les modifications des statuts qui en résultent.

- 2. Approbation du Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et de la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.**

Ordre du jour

- a. En vertu d'un Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre la Société et Maxximum SA (le « Contrat de Prêt »), Maxximum SA vendra au cours de l'année 2025 un maximum de 1.307.818 actions de la Société dont elle est propriétaire. Le produit de chacune de ces ventes est, à hauteur de 90 %, immédiatement après chaque vente mis à disposition de la Société sous forme de prêt afin de financer son développement (les 10 % restants seront utilisés pour couvrir les frais liés à la mise en œuvre de l'opération). La créance de Maxximum SA sur la Société découlant de ce prêt fera l'objet, au plus tard le 31 décembre 2025, d'un apport au capital de la Société.
- b. Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2025, Maxximum SA et la Société sont convenues que le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.
- c. En raison du conflit d'intérêts potentiel susceptible d'exister au niveau de Monsieur Alexandre Saboundjian et de Madame Pioch, administrateurs de Maxximum SA et de la Société, le conseil de la Société a, conformément aux meilleures pratiques et à l'esprit de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, et en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule sur base de laquelle sera calculé le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre dudit apport.

Proposition de décision

L'assemblée générale décide d'approuver le Loan Agreement conclu le 25 avril 2025 entre Maxximum SA et la Société, ainsi que l'ensemble de ses conditions et modalités. L'assemblée générale approuve en particulier l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant dudit Loan Agreement et la formule selon laquelle le nombre d'actions qui seront émises en faveur de Maxximum SA dans le cadre de l'apport de la créance de Maxximum SA sur la Société découlant du Contrat de Prêt sera déterminé sur base du prix moyen pondéré par les volumes des ventes initiées par Maxximum SA dans le cadre du Contrat de Prêt diminué de 3 %.

Instructions pour l'exercice du droit de vote

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
1	✓		
2		✓	

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

Fait à London

Le 30th July 2025

Signature

Oscar Mendez
Manager, Global Market Operations
Broadridge Financial Solutions Ltd.



Good for proxy

POUR EXPEDITION CONFORME

